



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 avril 2021

SONT PRÉSENTS

MM Sylvain Breton, maire
Martin Bordeleau, conseiller
Réjean Gouin, conseiller
Bruno Guilbault, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Réjean Larochelle, représentant d'Entrelacs
Daniel Monette, conseiller
Gaéтан Morin, conseiller
Serge Perrault, conseiller
François Quenneville, conseiller
Richard Rondeau, conseiller

Mmes Audrey Boisjoly, conseillère
Isabelle Parent, conseillère
Isabelle Perreault, conseillère

Formant quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Breton.

SONT ABSENTS

MM Joé Deslauriers, conseiller
Martin Rondeau, conseiller

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

MM Réal Brassard, secrétaire-trésorier et directeur général
Pierre Winner, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

Mmes Hélène Fortin, secrétaire-trésorière et directrice générale adjointe
Julie Dorich, secrétaire de direction

La séance se tient par vidéoconférence en raison des mesures sanitaires reliées à la COVID-19. L'enregistrement audio sera disponible sur le site Internet de la MRC.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté,

TNO-04-023-2021

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Daniel Monette et résolu unanimement que la présente assemblée soit et est ouverte à 13 h 56.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-04-024-2021

Il est proposé par M. Serge Perrault, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MARS 2021
4. DOSSIERS
 - 4.1. Demande d'acquisition du barrage lac du Moulin X2000397 – Saint-Guillaume Nord - Décision
 - 4.2. Radiation de compte D-1004 – Communauté autochtone de Manawan - Décision
 - 4.3. Sécurité civile – Chemin Manawan – Décision
 - 4.4. Appel d'offres – Services professionnels en urbanisme – Décision



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 avril 2021

- 4.5. Camping de ZEC – Information
5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE
 - 5.1. Demande d'appui financier – Entretien du chemin Casey - Information
6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS - ADOPTION
7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT
8. VARIA
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MARS 2021

TNO-04-025-2021

Il est proposé par M. Gaétan Morin, appuyé par M. François Quenneville et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal, comme rédigé.

4. DOSSIERS

4.1. Demande d'acquisition du barrage lac du Moulin X20000397 – Saint-Guillaume Nord - Décision

TNO-04-026-2021

Considérant que Revenu Québec demande au TNO de la MRC de Matawinie de se porter acquéreur du barrage du lac du Moulin;

Considérant que cette acquisition par le TNO de la MRC de Matawinie serait inéquitable envers les propriétaires de barrages privés;

Considérant que les coûts engendrés par la réfection et l'entretien de ce barrage présenteraient un poids fiscal significatif pour les 16 propriétaires;

Considérant que le Centre d'expertise hydrique est propriétaire de plusieurs barrages similaires dans le secteur et en effectue un entretien rigoureux;

En conséquence, il est proposé par M. Daniel Monette, appuyé par M. Richard Rondeau et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie :

- refuse l'acquisition et la prise en charge du barrage du lac du Moulin;
- demande à Revenu Québec et au CEHQ de maintenir et de prendre en charge le barrage du Moulin.

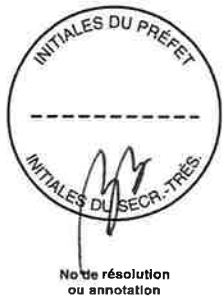
4.2. Radiation de compte D-1004 – Communauté autochtone de Manawan - Décision

TNO-04-027-2021

Considérant la résolution TNO-021-2020 qui précise que le contrat d'entretien du chemin Casey ne sera pas renouvelé en 2021;

Considérant que la résolution TNO-01-007-2021 refuse la demande d'aide financière déposée par la Communauté de Manawan et les associations les invitant à déposer une demande aux programmes d'aide financière du TNO;

Considérant la volonté de faciliter cette étape de transition pour la Communauté de Manawan et les associations;



Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 avril 2021

Considérant que la Communauté de Manawan affiche un arriéré de 18 795,04 \$ dans le cadre de la contribution à l'entretien du chemin Casey;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Gouin, appuyé par M. Martin Héroux et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie radie l'arriéré au montant de 18 795,04 \$ de la Communauté de Manawan dans le cadre de l'entretien du chemin Casey.

4.3. Sécurité civile – Chemin Manawan - Décision

TNO-04-028-2021

Considérant que la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints a fait parvenir la résolution 0243.2020 au TNO de la MRC de Matawinie et à la MRC de Matawinie pour appuyer la correspondance destinée au MTQ, visant l'amélioration des conditions de la chaussée du chemin de Manawan afin notamment de permettre la desserte en service d'urgence;

Considérant que la résolution TNO-068-2020 appuie la résolution 0243.2020 de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints et demande un suivi au ministère concernant les travaux à venir;

Considérant le suivi réalisé en octobre 2020 par le MTQ suite à la réception des résolutions et la dégradation constatée de la qualité de la chaussée depuis;

En conséquence, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Martin Bordeleau et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie mandate le Service d'aménagement pour faire parvenir une correspondance au MTQ pour demander un suivi réel des représentations et des signalements effectués, notamment :

- la confirmation de la vérification des signalements;
- la nature et le délai des correctifs à venir, suite à la confirmation d'un signalement;
- la mise en place d'un programme d'inspection systématique mensuel par des responsables du ministère.

4.4. Appel d'offres – Services professionnels en urbanisme - Décision

TNO-04-029-2021

Considérant que la MRC de Matawinie a adopté son Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est entré en vigueur le 16 janvier 2018;

Considérant que l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme accorde un délai de 2 ans pour que les municipalités adoptent des règlements de concordance;

Considérant que le TNO a déposé une demande de délai supplémentaire auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dont l'échéance est le 28 février 2021 a fait l'objet d'une demande de prolongation;

Considérant que le Service d'aménagement, en raison de la charge de travail importante, n'est pas en mesure de terminer la concordance des règlements d'urbanisme dans les délais;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Héroux, appuyé par M. Réjean Gouin et résolu unanimement que le Conseil du TNO de la MRC de Matawinie d'autoriser le Service d'aménagement à procéder à un appel d'offres sur invitation d'un montant maximum de 20 000 \$ plus taxes à même les surplus accumulés du TNO, visant à obtenir une banque d'heure auprès d'une firme-conseil en urbanisme qui accompagnera le Service dans la finalisation du processus de concordance réglementaire.

5. CORRESPONDANCE SIGNIFICATIVE

5.1. Aucune



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 14 avril 2021

TNO-04-030-2021

6. LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES ENGAGEMENTS – ADOPTION

Il est proposé par M. Martin Bordeleau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement d'adopter la liste des déboursés et des engagements, comme présentée :

Compte « Général » TNO

Chèques n^{os} 3434 et 3435 incl., montant total de 35,47 \$

Dépôts directs n^{os} 700378 à 700383 incl., montant total de 18 126,94 \$

Prélèvement 210002, montant de 133,37 \$

Engagements n^{os} 21-000022 à 21-000037, montant total de 260 583,28 \$

7. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES - DÉPÔT

Aucun virement.

8. VARIA

Aucun point supplémentaire.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux élus.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

TNO-04-031-2021

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Richard Rondeau, appuyé par M. Gaétan Morin et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal des Territoires non organisés soit et est levée à 14 h 04.

Réal Brassard
Secrétaire-trésorier et
directeur général

Sylvain Breton
Maire